

Lancement d'UMIH PASS, un nouveau service exclusif pour les adhérents de l'UMIH

L'UMIH (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie, l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration) lance **un nouveau service exclusif et gratuit pour ses adhérents: UMIH PASS.**



En partenariat avec

ProWebCE



www.umihpass.fr est une plateforme numérique exclusivement réservée aux adhérents de l'UMIH qui **combine l'équivalent d'un comité d'entreprise, avec une centrale d'achats et un portail extranet** offrant au chef d'entreprise l'accès à une information fiable et d'actualité pour la gestion de son entreprise.



UMIH PASS est le résultat d'un travail mené depuis plus de 2 ans par les équipes de l'UMIH en partenariat avec ProWebCE et la Fédération Internationale des Logis (FIL) pour répondre aux besoins des chefs d'entreprise qui recherchent avant tout des avantages économiques, des outils de fidélisation de leurs salariés, des réductions pour leurs achats et l'accès à une information juste et de qualité.



Chambre Syndicale
des Lieux Musicaux
Festifs & Nocturnes

Le site se décompose en 3 parties :

1. **L'extranet de l'UMIH pour une information juste et fiable** : L'adhérent aura accès à toutes les circulaires relatives au droit du travail, à l'emploi et à la formation professionnelle, au fiscal, au juridique, au développement durable. L'adhérent retrouvera également les dernières actualités de l'UMIH via les communiqués de presse, les courriers adressés par l'UMIH aux fédérations départementales, ou encore les newsletters.



2. **La centrale d'achats, en partenariat avec la Fédération Internationale des Logis** : le professionnel pourra bénéficier de remise sur ses achats alimentaires, équipements (arts de la table, produits d'entretien, etc.) et sur un ensemble de services (assurance, logiciels, etc.). Pour le lancement d'UMIH PASS, 12 fournisseurs ont été sélectionnés avec plus de 3 000 produits référencés ((Assurances / Energie / Art de la table / Produit d'entretien / Café / Literie / Ampoule et matériel électrique / linge plat, éponge). D'autres fournisseurs viendront compléter l'offre disponible dans les prochaines semaines.



3. **L'équivalent d'un comité d'entreprise, en partenariat avec ProwebCE, pour le chef d'entreprise ET ses salariés** : les professionnels auront accès à de nombreuses offres loisirs et bénéficieront de réductions: cinéma, spectacle, exposition, voyage, sport, sortie, bien-être, etc. A ce jour, plus de un million d'offres sont référencées sur tout le territoire. Le chef d'entreprise pourra également utiliser UMIH PASS comme un outils de fidélisation auprès de ses salariés en

leur offrant l'accès à la plateforme (via des codes d'activation uniques et personnels édités par la plateforme, selon certaines conditions tarifaires (10 € par an et par salarié) Le salarié aura alors accès uniquement à cette fonctionnalité du site et pourra alors avoir les avantages de l'équivalent d'un comité d'entreprise.

« Nous sommes très fiers de nouveau service UMIH PASS pour nos adhérents. C'est une première pour la profession. Avec UMIH PASS, et grâce à la représentativité de l'UMIH, nous offrons à nos adhérents indépendants un outil unique en son genre leur permettant de bénéficier de nombreuses avantages et réductions pour leurs achats professionnels mais aussi pour leur vie personnelle. C'est une raison supplémentaire de rejoindre notre organisation. Mieux, UMIH PASS est également un moyen d'offrir des avantages à ses salariés, à l'instar d'une entreprise qui aurait mis en place un comité d'entreprise. », se félicite Roland HEGUY, président confédéral de l'UMIH.

UMIH PASS est opérationnel depuis un mois auprès de tous les adhérents de l'UMIH. A ce jour, plus de 20 000 professionnels ont reçu leur code d'activation.

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie (UMIH) est l'organisation professionnelle N°1 du secteur de l'hôtellerie-restauration. Depuis 70 ans, la confédération représente, défend et promeut les professionnels indépendants cafetiers, restaurateurs, hôteliers, ainsi que les acteurs du monde de la nuit. Avec ses syndicats associés (GNC (Groupement national des chaînes), UMIH Prestige, SNRPO (Syndicat national de la restauration publique organisée), SNEG & Co (Syndicat National des entreprises gais), SNRTC (Syndicat national de la restauration thématique et commerciale et CSLMF (Chambre Syndicale des Lieux Musicaux et Festifs nocturnes), l'UMIH représente 77% des entreprises adhérentes à une organisation professionnelle. L'UMIH est présente et active sur tout le territoire avec plus de 2 000 élus et 400 collaborateurs répartis en plus de 100 fédérations départementales (outr-mer inclus).

Contacts Presse : Gaëlle MISSONIER – 06 45 29 70 84 – gaelle.missonier@umih.fr

Charlotte Le MONIET – 07 87 02 69 66 – charlotte.lemoniet@umih.fr